



FICHE D'INSCRIPTION

ANNÉE 2026/2027

PHOTO

ÉLÈVE :

Nom/ Prénom :

Âge :

Date de naissance :

Niveau scolaire :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

PERSONNES À PRÉVENIR :

Nom/ Prénom :

Numéro de téléphone :

Lien de parenté :

Nom/ Prénom :

Numéro de téléphone :

Lien de parenté :

COURS CHOISIS :

Liste des cours :

Nombre de cours :

PARTIE À COMPLÉTER UNIQUEMENT PAR L'ÉCOLE DE DANSE :

PAIEMENT :

Chèque ☐

Espèce (Année uniquement) ☐

Montant annuel :

Paiement 1 fois ☐

Paiement fois ☐

Paiement 10 fois

PIÈCES À FOURNIR :

Photo d'identité ☐

Adhésion 15€ ☐

AUTORISATIONS & MODALITÉS :

Droit à l'image

☐

Règlement intérieur

☐

Questionnaire de santé

☐



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE 2026/2027

RESPONSABILITÉ

L'école de danse décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol dans le local et rappelle aux élèves de ne pas laisser d'objets de valeur au sein de l'école (argent, bijoux...).

Les téléphones ne sont pas acceptés dans la salle de danse. L'école se dégage également de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors des cours de danse et des vestiaires (parking et escaliers).

L'accès est strictement réservé aux élèves de l'école de danse.

Seul 1 accompagnant pour le groupe Eveil est autorisé à entrer dans les vestiaires.

TENUE

En danse classique et cours Éveil, une tenue est imposée par le professeur.

Un pack de rentrée en partenariat avec la boutique Wearmoi est obligatoire.

Celui-ci comprend un justaucorps, des collants, des chaussons et un chouchou. Chignon obligatoire.

En modern'jazz et contemporain : une tenue près du corps et pieds nus.

En street/ragga : tenue libre, **baskets propres.**

En heels : une paire de talons sera imposée par le professeur. Celle-ci sera utilisée pour le gala de fin d'année.

PAS DE TENUE DE VILLE

Il est obligatoire d'avoir les cheveux attachés dans tous les cours de danse.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Un gala de fin d'année sera organisé par l'école de danse avec tous les élèves.

Tous les élèves qui auront répondu présents sur le sondage envoyé par les membres du bureau, seront engagés concernant les points ci-dessous.

Une répétition générale obligatoire quelques semaines avant le gala, et le matin du gala seront organisées.

Une participation de 30€ par chorégraphie, pour l'achat des costumes, ainsi qu'une participation pour la production de la vidéo seront demandées et devront être réglées au mois de janvier.

Les places du gala sont payantes, la date de mise en vente vous sera communiquée au cours de l'année.

VACANCES SCOLAIRES

L'école de danse ferme les deux semaines de chaque vacances scolaires. L'école peut également fermer certains jours fériés. Ils seront communiqués en début d'année.

Mercredi 11 novembre : OUVERT

Lundi 29 mars : OUVERT

Jeudi 6 mai : FERMÉ

Lundi 17 mai : OUVERT

JE SOUSSIGNÉ(E)

CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET EN ACCEPTE LES DISPOSITIONS.

AU BESOIN, J'AUTORISE L'ADMINISTRATION DE PREMIERS SOINS MÉDICAUX PAR L'ÉCOLE DE DANSE, ET L'HOSPITALISATION PAR LES SERVICES DE SECOURS.

FAIT À _____ LE _____
(SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION «LU ET ACCEPTÉ»)

INSCRIPTION

Toute inscription entraîne le règlement de l'adhésion annuelle de 15€, la cotisation annuelle, l'acceptation du règlement intérieur, de l'accord signé du droit à l'image et du questionnaire de santé.

Les élèves ne peuvent pas réduire de leur propre initiative le montant de leur cotisation : arrêt d'un cours, absence pour maladie ...

Toute année entamée est dû dans sa totalité.

Les tarifs sont établis sur une base annuelle de 10 mois et tiennent compte des vacances scolaires et jours fériés.

Toute absence ou interruption en cours d'année ne pourra donner lieu à aucun remboursement sauf sur présentation d'un certificat médical.

Un questionnaire de santé est à remplir pour valider votre inscription, les personnes ne présentant pas ce document ne seront pas autorisées à participer aux cours de danse.

COURS DE DANSE

Les professeurs se réservent le droit d'orienter les élèves vers les cours les plus adaptés à leur niveau, leur expérience et leur évolution.

DROIT À L'IMAGE

Il est interdit de filmer les élèves pendant les cours. Seuls les membres du bureau de l'association et les professeurs sont autorisés à utiliser l'image des élèves dans le cadre d'une démarche artistique ou du développement de nos réseaux sociaux.

En signant le règlement intérieur, vous autorisiez l'équipe pédagogique à prendre en photo ou vidéo votre enfant.

COMPORTEMENT

L'assiduité et la ponctualité sont les conditions essentielles pour un échange de groupe optimal.

Merci de respecter les horaires et d'arriver avant l'heure de début de cours. Par respect merci de prévenir le professeur en cas d'absence.

Les locaux doivent rester propres. Il est interdit de fumer et de manger à l'intérieur de l'école.

Les chewings-gums sont interdits en cours de danse.

Les manquements aux principes de bonne conduite à l'égard d'un professeur, d'un membre du bureau ou de toute autre personne, ne seront pas tolérés et pourront faire l'objet d'une exclusion de l'école de danse. Aucun remboursement total ou partiel de la cotisation annuelle ne pourra être effectué.

Toute inscription est un acte volontaire : si je m'inscris je m'engage à respecter les conditions du règlement intérieur.